



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Commission de la santé et des services sociaux

Rapport

Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 66, Loi visant à renforcer le suivi des personnes faisant l'objet d'un verdict de non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux ou d'inaptitude à subir leur procès

Procès-verbaux des séances des 10 et 11 septembre 2024

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 1695-20240912

2024

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE MARDI 10 SEPTEMBRE 2024.....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
AUDITIONS	3
DEUXIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2024.....	5
AUDITIONS (suite)	6

ANNEXES

- I. Personnes et organismes qui ont été entendus
- II. Mémoires des personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus

Première séance, le mardi 10 septembre 2024

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 66, Loi visant à renforcer le suivi des personnes faisant l'objet d'un verdict de non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux ou d'incapacité à subir leur procès (Ordre de l'Assemblée le 10 septembre 2024, rétroactif au 14 juin 2024)

Membres présents :

M. Provençal (Beauce-Nord), président

M^{me} Abou-Khalil (Fabre)

M. Allaire (Maskinongé) en remplacement de M^{me} Grondin (Argenteuil)

M. Bonnardel (Granby), ministre de la Sécurité publique

M^{me} Dorismond (Marie-Victorin)

M. Fontecilla (Laurier-Dorion), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de sécurité publique, en remplacement de M. Marissal (Rosemont)

M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis), porte-parole de l'opposition officielle en matière de sécurité publique, en remplacement de M^{me} Caron (La Pinière)

M^{me} Picard (Soulanges)

M^{me} Poulet (Laporte)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Sûreté du Québec :

M. Jonathan Ménard, inspecteur-chef et directeur, Direction des services de proximité aux communautés

M. Daniel Boulianne, capitaine et responsable, Service conseil et soutien opérationnel, Direction des services de proximité aux communautés

Commission d'examen des troubles mentaux :

M^e Marie-Eve Corney-Robichaud, présidente et responsable de la Division de la santé mentale, Tribunal administratif du Québec

M^e Salma Yahyaoui, adjointe juridictionnelle, Division de la santé mentale, Tribunal administratif du Québec

M^e Mylène Tessier, adjointe exécutive, Division de la santé mentale, Tribunal administratif du Québec

M^{me} Anne Crocker, professeure titulaire, Département de psychiatrie et d'addictologie, École de criminologie, Université de Montréal et directrice, Recherche et enseignement universitaire, Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, accompagnée de :

M. Luc Vigneault

M^{me} Carolle Brabant

Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec :

M^{me} Julie Rivard, présidente

M. François Winter, porte-parole

Association québécoise Plaidoyer-Victimes :

M^{me} Karine Mac Donald, directrice générale

M^{me} Léa Serier, responsable des dossiers politiques

Bureau du coroner :

M^e Reno Bernier, coroner en chef

M^e Géhane Kamel, coroner

Service de police de l'agglomération de Longueuil :

M. Michael Arruda, conseiller, Coordination opérationnelle et projets, Section Formation

La Commission se réunit à la salle Pauline-Marois de l'hôtel du Parlement.

À 10 h 34, M. Provençal (Beauce-Nord) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Bonnardel (Granby), M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis) et M. Fontecilla (Laurier-Dorion) font des remarques préliminaires.

AUDITIONS

La Commission entend la Sûreté du Québec.

À 11 h 34, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend la Commission d'examen des troubles mentaux.

À 12 h 15, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les avis touchant les travaux des commissions.

À 15 h 26, la Commission reprend ses travaux sous la présidence de M^{me} Poulet (Laporte).

La Commission entend M^{me} Anne Crocker.

M. Provençal (Beauce-Nord) reprend ses fonctions à la présidence.

L'audition se poursuit.

À 16 h 16, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend l'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec.

À 16 h 56, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes.

À 17 h 40, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 10 minutes.

La Commission entend le Bureau du coroner.

À 18 h 19, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend le Service de police de l'agglomération de Longueuil.

À 19 h 04, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mercredi 11 septembre 2024, à 8 heures, où elle se réunira en séance de travail.

La secrétaire par intérim de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Ann-Philippe Cormier

Luc Provençal

APC/col

Québec, le 10 septembre 2024

Deuxième séance, le mercredi 11 septembre 2024

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 66, Loi visant à renforcer le suivi des personnes faisant l'objet d'un verdict de non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux ou d'inaptitude à subir leur procès (Ordre de l'Assemblée le 10 septembre 2024, rétroactif au 14 juin 2024)

Membres présents :

M. Provençal (Beauce-Nord), président

M^{me} Abou-Khalil (Fabre)

M. Allaire (Maskinongé) en remplacement de M^{me} Grondin (Argenteuil)

M. Bonnardel (Granby), ministre de la Sécurité publique

M^{me} Dorismond (Marie-Victorin)

M. Fontecilla (Laurier-Dorion), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de sécurité publique en remplacement de M. Marissal (Rosemont)

M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis), porte-parole de l'opposition officielle en matière de sécurité publique en remplacement de M^{me} Caron (La Pinière)

M^{me} Picard (Soulanges)

M^{me} Poulet (Laporte)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Association des policières et policiers provinciaux du Québec :

M. Jacques Painchaud, président

M^e David Coderre

M^e André Fiset

Ordre professionnel des criminologues du Québec :

M^{me} Josée Rioux, présidente

Association des médecins psychiatres du Québec :

D^{re} Claire Gamache, présidente

D^{re} Marie-Frédérique Allard, administratrice, conseil d'administration et présidente du comité des affaires juridiques et médico-légales

D^r Mathieu Dufour, membre du comité des affaires juridiques et médico-légales et chef de département, Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail :

- M^{me} Anouk Gagné, présidente-directrice générale
- M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention
- M^e François Bilodeau, procureur, Laroche Avocats
- M^e Julie Perrier, Laroche Avocats

Association des services de réhabilitation sociale du Québec :

- M. David Henry, directeur général
- M^{me} Véronique Lejour, directrice générale, Centre l'Entre-Toit

La Commission se réunit à la salle Pauline-Marois de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 34, M. Provençal (Beauce-Nord) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

AUDITIONS (suite)

La Commission entend l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec.

À 12 h 19, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 02, la Commission reprend ses travaux.

La Commission entend l'Ordre professionnel des criminologues du Québec.

À 15 h 46, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend l'Association des médecins psychiatres du Québec.

À 16 h 35, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

À 17 h 10, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec.

M. le président dépose les mémoires des personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus (annexe II).

À 17 h 43, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au jeudi 12 septembre 2024, à 8 heures, où elle se réunira en séance de travail.

La secrétaire par intérim de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Ann-Philippe Cormier

Luc Provençal

APC/col

Québec, le 11 septembre 2024

ANNEXE I

Personnes et organismes qui ont été entendus

Personnes et organismes qui ont été entendus

Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec	003M
Association des médecins psychiatres du Québec	002M
Association des policières et policiers provinciaux du Québec	006M
Association des services de réhabilitation sociale du Québec	
Association québécoise Plaidoyer-Victimes	005M
Bureau du coroner	
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail	004M
Commission d'examen des troubles mentaux	
Crocker, Anne	
Ordre professionnel des criminologues du Québec	
Service de police de l'agglomération de Longueuil	007M
Sûreté du Québec	001M

ANNEXE II

Mémoires des personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus

Mémoires des personnes et organismes qui n'ont pas été entendus

Commission d'accès à l'information du Québec	009M
Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador	008M
Fédération des policiers et policières municipaux du Québec	010M
Fraternité des policiers et policières de Montréal	